

Déclaration des syndicats de magistrats sur la situation nationale

Comme l'ensemble de la population burkinabé en général et de la population de Ouagadougou en particulier, les syndicats de magistrats ont été surpris par le crépitement des armes, à Ouagadougou dans la nuit du 29 au 30 septembre 2022, ayant abouti à la déclaration de prise de pouvoir par un groupe de militaires, des mains du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA.

Dans leur déclaration, lue à la RTB, le groupe de militaires a indiqué que le nouveau président du MPSR est le capitaine Ibrahim TRAORE et, à travers un communiqué, a annoncé, entre autres, la dissolution du gouvernement, de l'Assemblée législative de la transition et de la charte de la transition, la suspension de la Constitution, de toute activité politique et de la société civile, la convocation prochaine des forces vives de la nation pour écrire une nouvelle charte et désigner un président civil ou militaire.

L'on retiendra de la déclaration lue à la télévision nationale, au titre des causes de cette prise de pouvoir, ceci : « ... nous avons assisté à une restauration au forceps d'un ordre ancien par des actes de nature à remettre en cause l'indépendance de la justice et à créer des précédents graves. Les choix hasardeux du lieutenant-colonel DAMIBA ont progressivement affaibli notre système sécuritaire. Les lourdeurs administratives qui caractérisaient le régime déchu se sont aggravées sous la transition, compromettant ainsi les opérations à caractère stratégique ... ».

Les syndicats de magistrats prennent acte de cet état de fait.

Tout en rappelant leur attachement à l'ordre constitutionnel, ils condamnent une fois de plus la prise du pouvoir par les armes.

Conscients de la nécessaire et impérieuse continuité de l'Etat pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la préservation de la paix, les syndicats de magistrats interpellent les nouvelles autorités afin qu'elles :

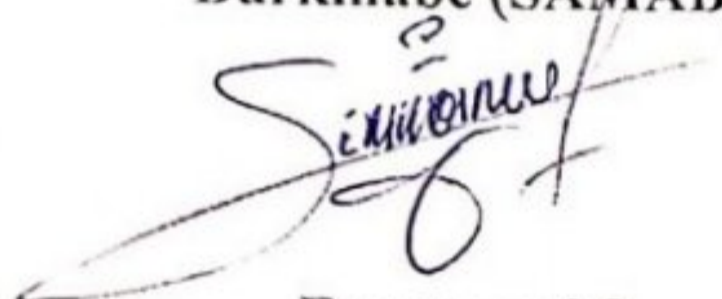
- respectent l'indépendance de la justice et créent les conditions optimales de son bon fonctionnement ;
- veillent au respect des libertés individuelles et collectives ;
- veillent à la continuité de l'Etat en assurant ses missions régaliennes ;

- assurent la sécurisation du territoire, la prise en charge adéquate des victimes du terrorisme et le retour des déplacés internes à leurs localités d'origine.

Ils invitent l'ensemble des magistrats à poursuivre sereinement l'accomplissement de leurs missions, à suivre attentivement l'évolution de la situation et à se tenir prêts pour tout ce qu'elle pourra leur commander.

Ouagadougou, le 06 octobre 2022

**Pour le Syndicat
Autonome des Magistrats
Burkinabè (SAMAB)**



**Emmanuel S.
OUEDRAOGO
(Secrétaire général)**

**Pour le Syndicat
Burkinabè des Magistrats
(SBM)**



**Patrice W. ZOUNDI
(P.O/ Secrétaire général)**

**Pour le Syndicat des
Magistrats Burkinabè
(SMB)**



**Diakalya TRAORE
(Secrétaire général)**